



## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

### Séance du 1er février 2016

Le premier février deux mille seize, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'Arrondissement se sont réunis dans la salle des Fêtes de la Mairie du 3<sup>ème</sup> arrondissement, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions :

- ◆ du Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, notamment ses articles L. 2121-9 à L. 2121-12 ;

#### Étaient présents :

Pierre AIDENBAUM, Patrick BADARD, Nicole BISMUTH-LE CORRE, Gauthier CARON-THIBAUT, Benjamin DJIANE, Christine FREY, Laurence GOLDGRAB, Marie-Laure HAREL, Laurence HUGUES, Yves PESCHET, Quentin PICQUENOT, Benoît SOLÈS.

#### Absents ayant donné pouvoir :

Sylviane TROPPER.

#### Absents : /

#### Absents excusés :

**Pierre AIDENBAUM** note que Mme Sylviane TROPPER est absente excusée et a donné son pouvoir à Benoît SOLÈS. Benjamin DJIANE va arriver d'un moment à l'autre.

Il constate que le quorum est atteint et que le Conseil d'arrondissement peut commencer.

### **1. 03-2016-01 Désignation du secrétaire de séance**

**Pierre AIDENBAUM** propose de désigner comme secrétaire de séance M. Yves PESCHET.

Cette désignation est approuvée à l'unanimité.

### **2. 03-2016-04 Approbation de l'ajout de l'affaire 2016-DLH-59 et de six vœux en procédure d'urgence**

**Pierre AIDENBAUM** demande de bien vouloir approuver l'ajout de l'affaire 2016 DLH 59 en procédure d'urgence. Il s'agit d'une délibération que la Mairie n'a reçue que ce matin et qui n'a donc pas été portée à l'ordre du jour.

Cet ajout est approuvé à l'unanimité.

**Pierre AIDENBAUM** demande de bien vouloir approuver l'ajout d'un certain nombre de vœux qui ont été déposés. Cela concerne la pose d'une plaque en hommage à l'Association Internationale des Travailleurs, l'inscription de la Mairie du 3e arrondissement dans une démarche environnementale, la mise en place d'un budget sensible au genre par la Ville de Paris, la municipalisation des rues du quartier de l'Horloge, la mise en valeur et à l'entretien du quartier de l'Horloge, la condamnation du mouvement de boycott contre Israël, un vœu relatif à la définition d'une véritable politique globale d'enseignement musical à Paris. Il précise que l'ordre du jour est très léger mais que six vœux ont été déposés.

Cet ajout est approuvé à l'unanimité.

### **3. Communication : Mesures de prévention et de sécurité post attentats.**

**Pierre AIDENBAUM** souhaite que Benjamin DJIANE, adjoint chargé de la sécurité dise quelques mots sur les mesures de sécurité, notamment par rapport au plan Vigipirate renforcé dans l'arrondissement.

Depuis les attentats, les élus ont été très à l'écoute de ce qui leur était demandé dans les écoles, dans les crèches et dans d'autres lieux. Il y avait naturellement une anxiété, une demande de sécurité. Ils ont essayé de répondre à l'ensemble de ces soucis en recevant les parents d'élèves, les directeurs et les directrices en collaboration permanente avec le commissaire du 3e arrondissement.

Il cède la parole à M. Benjamin DJIANE.

**Benjamin DJIANE** rappelle qu'en janvier et novembre 2015, Paris et la France ont été frappées par des attaques terroristes d'une ampleur sans précédent. Ces attaques ont fait naître chez leurs concitoyens des angoisses légitimes. Tous ont bien compris que la situation avait changé, que leur cadre de vie n'était plus le même et que, dès lors, des mesures toutes particulières en matière de sécurité s'imposaient.

Cette situation inédite a conduit à mettre en œuvre dans un délai très court des mesures supplémentaires pour assurer la protection des concitoyens et accroître également le niveau de sécurité des équipements municipaux et en particulier des équipements qui accueillent la petite enfance et les enfants.

Il expose les mesures de sécurité en trois points :

- un rappel de ce que la ville de Paris consacre en matière de protection des habitants ;
- les mesures post 13 novembre ;
- les dispositifs qui concernent purement le 3e arrondissement.

La ville de Paris consacre un budget conséquent en matière de sécurité. Il est de l'ordre de 360 M€ avec, notamment, une subvention de 285 M€ à la Préfecture de police. C'est un effort conséquent qui sera maintenu en 2016. Au côté des dispositifs mis en place par la Préfecture de police, la ville de Paris mobilise la direction de la prévention et de la protection qui compte aujourd'hui plus de 1 000 agents qui assurent chaque jour des missions de surveillance et de protection de l'espace public. La ville réalise ainsi chaque année de nombreux investissements pour la sécurisation de ses bâtiments avec installation de visiophone, de sas de sécurité à l'entrée des crèches, des écoles, et aménagements aux abords des établissements publics pour limiter le stationnement des véhicules.

A la suite des attentats de janvier 2015, de nouvelles actions ont été engagées. 1 700 adresses faisant l'objet d'un arrêté Vigipirate ont été auditées. 85 d'entre elles ont été identifiées comme nécessitant d'être mieux protégées. Il y a eu un renforcement de la présence mobile sur le terrain avec vigilance accrue en matière de sécurisation et de protection des écoles, des établissements de la petite enfance, des lieux recevant du public et des sites touristiques. A l'échelle de Paris et de l'agglomération parisienne, les effectifs mobilisés sont très conséquents puisque 3 900 policiers et 4 800 militaires sont mobilisés sur l'ensemble de l'agglomération.

M. DJIANE souhaite, comme il a été fait lors des différentes cérémonies de vœux, rendre à nouveau hommage à l'ensemble des dispositifs mobilisés. Le métier de policier est un métier difficile. Les missions qui leur sont confiées sont des missions très exigeantes. Nous voyons de plus en plus de militaires dans l'arrondissement, nous devons leur exprimer toute notre gratitude parce que ce sont des missions difficiles. Déambuler dans les rues avec un fusil mitrailleur et avec un niveau de vigilance maximal tout au long de la journée relève de missions qui ne sont pas dans leurs attributions classiques. Ils le font avec volonté, mobilisation, beaucoup de courage. M. DJIANE pense que les habitants du 3e y sont très sensibles.

La ville de Paris contribue également à cette sécurisation avec la présence des inspecteurs de la DPP aux abords des équipements scolaires. Il ne s'agit pas d'une présence statique et systématique de type Vigipirate pour laquelle les inspecteurs de la sécurité ne sont ni compétents, ni équipés.

M. DJIANE souhaite également faire un point sur les mesures mises en place à l'issue du 13 novembre, qui par l'ampleur de l'attaque, a véritablement changé la donne et a obligé l'administration parisienne à prendre des mesures conséquentes. Depuis le 23

novembre, 10 jours après les attentats, la Maire de Paris a annoncé devant le Conseil de Paris de nouvelles mesures, notamment le recrutement d'agents supplémentaires. 30 agents supplémentaires seront recrutés en 2016 pour renforcer les équipes de la DPP. La priorité a été mise sur des inspecteurs de terrain qui seront particulièrement formés sur les missions de surveillance. Les agents DPP seront également équipés de gilets pare-balles. L'ensemble des personnels avaient fait cette demande afin de pouvoir répondre aux situations dangereuses, périlleuses auxquelles ils peuvent être confrontés.

Une mesure a été prise pour installer 165 nouvelles caméras. Elles seront déployées dès 2016 et non plus sur deux ans. Le rythme du développement de la vidéosurveillance est ainsi accéléré. En tout, 1 309 caméras seront déployées sur l'ensemble de la ville. Ces caméras seront mises en interconnexion des réseaux. Cela permet, avec l'ensemble des caméras de l'agglomération parisienne, avec le réseau de transports, avec les lieux de réception de public - grands musées, parc d'exposition, Stade de France - d'avoir un ensemble de 15 000 caméras sur l'ensemble de l'agglomération parisienne.

Enfin, un dispositif novateur sera mis en place. Les parents d'enfants en crèche peuvent régulièrement recevoir par SMS, en période de menace ou d'alerte médiatique, une information sur la nature de la menace et le lieu des événements.

M. DJIANE conclut sur la situation du 3e arrondissement. Suite aux attentats de novembre, décision a été prise d'accélérer l'installation de visiophones et de sas de sécurité dans les crèches et établissements scolaires avec des travaux de renforcement des clôtures, en particulier la crèche de la Perle, l'école Vaucanson, l'école élémentaire Vertus. Par ailleurs, le personnel est formé aux gestes d'urgence et aux mesures d'évacuation.

Sur la sécurisation des établissements scolaires, qui est une demande très appuyée des parents, le commissariat met en place par vagues des équipages dédiés à cette mission sur l'ensemble des établissements scolaires. Les personnels de police tournent. Ce ne sont pas toujours des véhicules sérigraphiés. Il y a également une présence en civil. Il faut le souligner parce que les policiers présents ne sont pas toujours visibles. Le but d'une présence policière n'est pas toujours d'être visible, précise-t-il. Il y a une présence discrète de la police et une présence des militaires qui sont déployés sur tout l'arrondissement. Ils procèdent à des patrouilles dynamiques sur les points sensibles : écoles, crèches, lieux de culte. A horaire constant, 8 militaires sont déployés en permanence sur l'ensemble de l'arrondissement, c'est-à-dire un effectif total de 50 militaires sur l'ensemble de l'arrondissement qui viennent s'ajouter aux effectifs de police.

M. DJIANE tient à saluer le travail de l'état-major de la zone de défense militaire qui veille à une juxtaposition très efficace des effectifs parce qu'il s'agit de coordonner effectif militaire et effectif policier. Ces effectifs n'ont pas toujours l'habitude de travailler ensemble. Grâce à un travail de coordination très efficace, cela permet que l'ensemble des secteurs de l'arrondissement fasse l'objet d'une vigilance toute particulière. Il insiste pour rappeler que les établissements petite enfance et scolaires font l'objet d'une vigilance quotidienne avec des patrouilles. Ils sont en contact régulier avec le commissaire de police qui fait un point très régulier sur la présence des effectifs avec Yves PESCHET qui suit également cette question de près. Il salue à nouveau le travail réalisé par les fonctionnaires et les agents de la DPP qui ont vu leurs missions évoluer en l'espace de quelques mois de façon très conséquente. Ils accomplissent leurs missions avec beaucoup de professionnalisme.

**Pierre AIDENBAUM** demande s'il y a des interventions sur cette communication et cède la parole à Mme Marie-Laure HAREL.

**Marie-Laure HAREL** rebondit sur deux chiffres présentés. Sur les 30 agents supplémentaires, elle ne souhaite pas relancer les grands débats municipaux mais ils

avaient proposé, en 2014, de créer une police municipale. Elle pense que la Maire va lui rappeler que Nicolas SARKOZY a supprimé des policiers, mais elle parle du débat municipal. Elle explique que 2 000 agents de surveillance sont cantonnés à la verbalisation du stationnement alors qu'ils pourraient être employés à des fins un peu plus urgentes dans le contexte actuel. Une simple révision du statut de Paris au sein du Parlement permettrait de faire de ces 2 000 agents des agents de police municipale. Cela aurait été l'occasion d'insérer cela dans le nouveau statut de Paris.

M ; le Maire parle aussi de 165 nouvelles caméras. Cela a été acté il y a un certain nombre de mois, mais ce ne sont pas 165 caméras de plus. Elle note surtout que dans son souvenir la Préfecture de police avait originellement préconisé 240 caméras. La Maire de Paris n'en a accepté que 165 parce que les amis de M. PESCHET, de Mme HUGUES et de M. PICQUENOT ont trouvé, pour des questions de vie privée ou autre, qu'il fallait éviter le déploiement de la vidéoprotection. Ils sont tous d'accord sur le fait que c'est une mesure efficace et nécessaire dans ce contexte. Elle s'en félicite mais pense toutefois que 30 agents supplémentaires ou 165 caméras déjà décidées auparavant ne sont pas des mesures révolutionnaires pour venir à bout de ce qu'ils viennent de traverser il y a quelques mois.

**Pierre AIDENBAUM** donne la parole à M. Yves PESCHET.

**Yves PESCHET** précise que les écoles seront toutes équipées en visiophone à la fin du mois. Elles le sont quasiment toutes. Deux sont en cours d'installation.

**Pierre AIDENBAUM** ajoute que certaines étaient équipées, d'autres étaient mal équipées. Il y a une remise à niveau après un travail qui a été effectué avec les chefs d'établissements.

Il ne souhaite pas reprendre le débat sur la police municipale mais si l'opposition participait aux réunions sur le statut de Paris, c'est une proposition qu'elle aurait pu faire avancer. En ayant la politique de la chaise vide, l'opposition a du mal à faire avancer ses idées, constate-t-il.

**Marie-Laure HAREL** répond que les « Républicains » ont expliqué les raisons pour lesquelles ils n'y participaient pas. Elle ajoute que sur ce point, il n'y a pas de débat puisque la majorité est contre la police municipale.

**Pierre AIDENBAUM** rétorque que les maires de droite, avant Bertrand DELANOE et Anne HIDALGO, étaient contre la police municipale. S'ils reviennent au pouvoir à la ville de Paris, il pense qu'ils continueront à être contre la police municipale pour les mêmes raisons qui sont les leurs.

Il conclut qu'il était utile que tout le monde ait le même niveau d'information concernant ces problèmes post attentats.

#### **4. Communication : La réforme du statut de Paris.**

**Pierre AIDENBAUM** explique que cette communication n'appelle pas de vote. Il rappelle que dans ce cadre, il sera présenté, au cours du prochain Conseil de Paris, trois vœux de l'exécutif sur cette réforme du Conseil de Paris. Anne HIDALGO, dans la campagne électorale et en début de mandature, avait annoncé une importante concertation pour réformer le statut de la collectivité parisienne. Cette réforme a pris trois directions différentes:

- simplification administrative ;
- meilleure répartition des compétences entre la ville et l'Etat ;

- renforcement du rôle des mairies d'arrondissement.

Cette réforme s'est inscrite dans un processus de modernisation engagé dès le début de la mandature qui vise à renforcer les missions du service public et à répondre toujours mieux aux attentes des Parisiennes et des Parisiens. Plusieurs mesures concrètes ont déjà été prises avec la fusion de différentes directions et échelons hiérarchiques, la simplification du fonctionnement du Conseil de Paris et la fusion des ordres du jour entre la ville et le département. Des moyens supplémentaires ont été alloués aux secteurs prioritaires comme le logement, la propreté ou la politique de la ville.

Pour franchir cette nouvelle étape extrêmement importante, la Maire de Paris en accord avec le Gouvernement a lancé, en octobre dernier, plusieurs chantiers portant sur des modifications du statut de Paris. C'est un moment qu'ils pourraient qualifier d'historique. Depuis Etienne MARCEL, rien n'a été fait dans ce sens. Il y a eu des discussions au niveau du Conseil de Paris. Il y aura des vœux présentés au prochain Conseil, une discussion parisienne avec les différents groupes du Conseil et une discussion au Parlement puisqu'il s'agit de modifier la loi PML par une nouvelle loi.

Depuis un peu plus de six mois, il y a eu un certain nombre de réunions à la Mairie de Paris, à la demande de la Maire, concernant ces différents thèmes. Tous les groupes politiques y ont participé, sauf Les Républicains. Lundi, au Conseil de Paris, sera proposé :

- la fusion entre la ville et le département de Paris. Le premier souhait de la simplification est de faire en sorte qu'il n'y ait plus de département de Paris mais simplement une commune de Paris ;
- le regroupement des arrondissements les moins peuplés et l'élargissement des mairies d'arrondissement ;
- une meilleure répartition des compétences entre la Ville et l'État.

Sur la fusion commune / département, perçue comme une entité unique, la ville de Paris a cette particularité d'être à la fois une commune et un département. Dans son rapport du 23 juin 2015, la chambre régionale des comptes a souligné que le département de Paris était devenu une sorte de fiction institutionnelle et a jugé la fusion commune / département irréversible et légitime. La Maire de Paris souhaite donc voir aboutir cette fusion qui sera bénéfique à tous.

Pour les usagers et les citoyens, cela doit se concrétiser par une systématisation des guichets uniques, une simplification des démarches et du traitement administratifs de celles-ci. Pour les partenaires économiques, il doit y avoir une simplification des procédures de passation des marchés publics et un renforcement de la transparence et de la sincérité budgétaire. Pour les arrondissements, cela doit mener à un élargissement de leurs capacités d'intervention sur l'ensemble des sujets des domaines d'intérêt local y compris ceux qui relèvent actuellement du département, notamment sur le social et les collèges. Pour les agents, les rémunérations seront maintenues à leur niveau. Le déroulement des carrières se fera de la même manière. D'un point de vue juridique, la commune absorberait le département. Paris conserverait ainsi son architecture définie par la loi Paris Marseille Lyon qui date de 1983.

Sur le regroupement des arrondissements les moins peuplés et l'élargissement des compétences des mairies d'arrondissement, actuellement les écarts de population entre les 20 arrondissements sont considérables. Le moins peuplé, le 1er arrondissement, compte 14 fois moins d'habitants que le plus peuplé, le 15e arrondissement. Ce déséquilibre n'existait pas à l'heure de la création des actuels arrondissements de Paris qui datent de 1860 et ne se retrouve ni à Lyon ni à Marseille. Il pose problème au niveau de la représentation des Parisiennes et Parisiens au Conseil de Paris. Le Conseil constitutionnel a déjà rendu dans

ce domaine deux décisions invitant à y remédier pour que le seuil de plus ou moins 20 % par rapport à la moyenne parisienne ne soit plus dépassé.

Au niveau de l'efficacité du service aux usagers, les mairies d'arrondissement n'ont pas toujours la taille critique pour pouvoir répondre aux sollicitations des usagers et aux nouvelles compétences qui leur sont confiées. Il est donc proposé à ce stade de regrouper les arrondissements 1, 2, 3, 4 pour constituer un nouvel ensemble cohérent de 104 000 habitants représentés par un Conseil d'arrondissement et qui sera représenté par un maire d'arrondissement. L'écart de population entre l'arrondissement le moins et le plus peuplé passerait ainsi de 1 à 6, contre 1 à 14 actuellement. D'un point de vue politique, ce regroupement serait opérationnel à partir de 2020, date des prochaines élections municipales.

L'équilibre politique actuel ne serait pas affecté si l'on se base sur les résultats municipaux de 2014 et régionaux de 2015. Le centre de Paris serait toujours représenté par 6 conseillers de Paris pour la majorité et 2 pour l'opposition. Les maires d'arrondissement seraient réduits à 17 au lieu de 20, ce qui était déjà prévu dans la loi PML de 1983 présentée par DEFFERRE. En se basant sur les dernières élections, il y aurait 9 maires pour la majorité et 8 pour l'opposition. Un conseiller du centre de Paris représenterait environ 12 900 habitants, chiffre comparable au ratio des 16e, 8e, 15e et 19e arrondissements pour prendre des arrondissements actuellement de gauche et de droite.

D'autres regroupements étaient envisagés. Ils peuvent revenir à tout moment dans la discussion. C'était le regroupement des arrondissements 5, 6, 7 et 8, 9. Cela présentait le risque de modifier le rapport de force en faveur de l'actuelle majorité. Dans un souci d'équité, la majorité municipale n'a pas voulu proposer quelque chose qui serait défavorable à l'opposition. Du point de vue du service public, les services seraient regroupés pour améliorer leur efficacité et réunir des compétences jusqu'ici éclatées : meilleure rationalisation et répartition des moyens financiers et humains sans porter atteinte aux biens de proximité offerts par l'arrondissement. D'un point de vue des compétences, la Maire de Paris souhaite que ces regroupements s'accompagnent d'un nouveau transfert de compétences vers l'ensemble des mairies d'arrondissement. M. le Maire pense que c'est l'une des parties de la réforme sur laquelle il faut attirer véritablement l'attention.

Sur la propreté, sur la lutte contre les incivilités, sur l'occupation du domaine public, sur la délivrance des titres d'identité, sur la politique de la ville, le souci est la proximité de la mairie d'arrondissement qui permettrait de mettre en œuvre des politiques plus adaptées à chaque territoire et d'offrir des services publics plus accessibles aux Parisiens avec plus de proximité. Pierre AIDENBAUM cite l'exemple de la suppression de l'antenne de police dans l'arrondissement. Avant, pour faire sa carte d'identité, il fallait venir à la mairie d'arrondissement. Ensuite c'était traité à la Préfecture. Cela a été supprimé. Pour beaucoup de gens, cette proximité pourrait être rétablie. Il est plus facile avant ou après le travail, voire le samedi matin, de venir refaire sa carte d'identité ou son permis de conduire.

Sur l'évolution de la répartition des compétences entre la ville et l'État, l'État dispose aujourd'hui de prérogatives qui relèvent des maires dans les autres communes de France. Paris est la seule mairie à avoir ce statut particulier. Ce statut d'exception, fruit de relations historiquement difficiles entre la ville et le pouvoir central, ne semble plus véritablement justifié aujourd'hui.

L'idée de cette réforme est donc simplement de rapprocher Paris du droit commun et de permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de reprendre la main sur les affaires de leur ville. Parallèlement, les forces de police pourraient se consacrer entièrement et pleinement à leurs missions de sécurité, ce qui n'est pas anodin, particulièrement dans la période dans laquelle nous sommes. Les discussions actuellement conduites entre le secrétariat général

de la ville et les autorités de l'Etat laissent entrevoir une possibilité d'évolution sensible dans de nombreux domaines dans un transfert total ou dans un transfert partiel vers la ville d'un certain nombre de compétences :

- dans le domaine de la circulation, la pleine compétence sur l'ensemble des axes avec la possibilité de mettre en œuvre une politique de la commune contre la pollution et en faveur des déplacements apaisés ;
- la lutte contre l'habitat indigne ;
- la délivrance du titre d'identité ;
- la régulation des activités économiques, par exemple sur la fixation des 12 dimanches de possibilité d'ouverture des magasins dans la ville de Paris. Cette possibilité serait donnée au maire d'arrondissement, à la Maire de Paris après avis des mairies d'arrondissement et ne serait plus décidée par le Préfet.
- 

C'est une réforme qu'il est possible de qualifier d'historique. M. le Maire a rappelé les dates des différents statuts de la ville de Paris. Un processus a commencé il y a quelques mois avec les discussions dans les groupes politiques au niveau de la ville, les discussions avec l'État. Il précise que le Premier ministre a donné un accord sur l'ensemble de la réforme même si des points doivent être étudiés de plus près. Aujourd'hui, on rentre dans une nouvelle phase qui est celle d'acter cette réforme auprès du prochain Conseil de Paris et ensuite, d'ouvrir une discussion avec l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens, des conseils de quartier, des habitants, des associations. Pierre AIDENBAUM annonce une prochaine réunion d'information. Sur le site de la ville de Paris, chacun peut s'exprimer, donner ses idées, ses avis...

L'agenda fixé vise à pouvoir faire en sorte que ce texte, une fois qu'il sera définitif, puisse être approuvé par le Premier ministre et proposé au Parlement avant cet été de manière à ce que cette réforme puisse intervenir un an avant de nouvelles élections.

Voilà ce qu'il voulait dire concernant cette réforme du statut de Paris. Avant d'ouvrir la discussion, il souhaite aux membres du Conseil d'arrondissement une bonne année, plus humaine, plus calme, plus paisible pour le pays et la ville en particulier. Il cède la parole à Mme Marie-Laure HAREL.

**Marie-Laure HAREL** précise que son intervention sera brève. M. le Maire a souligné que Les Républicains n'ont pas souhaité participer au groupe de travail sur le nouveau statut de Paris. Il est vrai qu'il était difficile pour eux de participer, non pas à une réflexion sur l'opportunité de tout ce qu'implique ce nouveau statut, mais à la mise en œuvre d'un projet avec lequel ils n'étaient pas d'accord. Elle souhaite faire deux petites remarques. Les « Républicains » ne contestent absolument pas tous les points de ce statut. Ils soulèvent deux questions.

Au niveau de la fusion de la ville et du département, il va de soi qu'il y a des couches administratives en trop et qu'il faut simplifier. Elle ajoute qu'il y a maintenant la métropole du Grand Paris. Le département de Paris s'est associé aux trois départements de la petite couronne. Elle se demande pourquoi on ne ferait pas comme à Lyon - ville de gauche - qui a calqué la ville sur la métropole. Ils ont fusionné les compétences de la ville et de la métropole et pas seulement la ville et le département. Elle aimerait voir étudié cette question. Elle pourrait avoir du sens au moment où s'installe la métropole du Grand Paris.

La deuxième lui tient beaucoup à cœur en tant qu'élue d'un des arrondissements qui pourraient être fusionnés. Fusionner le 1, 2, 3, 4, a priori, dans le but de réaliser des économies certes, sauf qu'il existera autant de bâtiments administratifs, de personnel de la ville : où se situe l'économie ? Le maire du 3e arrondissement sait mieux que personne à

quel point les habitants du 3e sont attachés à l'identité du 3e. La question qui se pose est celle de la consultation des Parisiens puisqu'il s'agit de leurs élus de proximité, de leur arrondissement et d'une sorte d'esprit de village auquel ils peuvent être attachés. Une consultation aurait, selon elle, pu être opportune sur cette question. A titre personnel, elle se dit assez réfractaire à la fusion de tous ces arrondissements.

**Pierre AIDENBAUM** précise que les arrondissements ne disparaîtront pas. Il y aura toujours les 1er, 2e, 3e et 4e arrondissements.

**Marie-Laure HAREL** réplique qu'ils ne comprennent pas.

**Pierre AIDENBAUM** explique que le code postal sera toujours 75003.

**Marie-Laure HAREL** demande s'ils mettent juste un maire au lieu de quatre.

**Pierre AIDENBAUM** répond que l'on simplifie. C'est un problème d'équité, affirme-t-il. Cela a été dit dans les débats à l'Hôtel de ville. Il y a une anomalie constitutionnelle dans le 1er, le 2e et le 4e arrondissement : l'absence d'opposition municipale. Dans le 1er, le statut actuel fait qu'il n'y a qu'un élu au Conseil de Paris. Dans le 3e arrondissement, il y a 36 000 habitants, soit trois fois les 12 000 habitants c'est-à-dire la moyenne pour refaire cette réforme. La majorité municipale au Conseil de Paris est représentée par deux élus et l'opposition est représentée par une élue. Cette anomalie est signalée.

Avant les précédentes élections municipales, avait été modifié, à la demande du Conseil constitutionnel, le nombre d'élus par arrondissement. Le Conseil constitutionnel avait déjà suggéré le regroupement du 1, 2, 3, 4. Cela ne s'est pas fait à l'époque. La principale motivation de cette réforme, celle qui a été faite et qui n'est pas acceptable en l'état, est de dire que la représentation de l'opposition n'est pas affirmée dans un certain nombre d'arrondissements de Paris. Il y aurait donc 8 élus. Et s'ils se basent sur les dernières élections, il y aurait autant de conseillers de Paris qu'actuellement, représentant les différents groupes.

Il cède la parole à Mme Laurence GOLDGRAB.

**Laurence GOLDGRAB** souhaite rebondir sur ce point et donnera sa position après. En termes de représentativité de conseillers de Paris, les chiffres varient entre 11 000 habitants pour le 2e arrondissement et 17 000 habitants pour le 1er arrondissement. Les disparités sont énormes. L'idée de cette réforme du statut de Paris - qu'elle trouve personnellement très bonne et pas assez poussée - est d'harmoniser la représentativité.

Elle ajoute que trois scénarii sont possibles. La fusion du centre de Paris aboutit à une représentativité de 12 000 personnes en moyenne avec le 1er arrondissement rétabli à 12 000 au lieu de 17 000. D'autres scénarii proposent plus de regroupements. Son groupe PRG CI est pour le regroupement du centre de Paris et des regroupements qui vont au-delà avec un regroupement des 5e et 6e arrondissements, des 7e et 8e arrondissements et des 9e et 10 arrondissements. Dans ce cas de figure, ils ont des populations représentées à peu près équitablement. Les 1, 2, 3, 4 représentent 104 621 habitants, les 5 et 6, 105 000, les 7 et 8, 97 000...

Elle pense que l'on peut aller plus loin en matière de représentativité des conseillers de Paris par rapport au nombre d'habitants et aussi obtenir plus d'homogénéité sur le nombre d'habitants dans chaque arrondissement. Cela ne veut pas dire qu'il faut supprimer les arrondissements. Il s'agit uniquement de représentation politique.

Sur la fusion département / ville, elle croit que les choses sont déjà actées dans les

faits. Sur les transferts de compétences, elle juge que c'est une très bonne chose. Pour l'instant, Paris est une ville d'exception. Cela en ferait une ville à peu près normale. On ne peut qu'être favorables. Les discussions sont en cours sur les domaines de compétences transférés. Des idées qui paraissent bonnes ont déjà été données. Laurence GOLDGRAB se demande s'il faut aller plus loin ou moins loin. Tout cela est en cours de discussion entre les groupes politiques au Conseil de Paris. Ils ont peu de temps, regrette-t-elle mais ils continuent la discussion.

**Pierre AIDENBAUM** cède la parole à M. Yves PESCHET.

**Yves PESCHET** pense qu'on est en train de vivre un moment important. Paris a été une ville mal traitée, suspectée par tous les pouvoirs en place d'être une ville rebelle, révolutionnaire. C'est en effet principalement après les révolutions de 1830 et 1848 que des statuts spéciaux ont été prévus. Il rappelle qu'il n'y a un maire que depuis 1977. Avant, il s'agissait seulement d'un président du Conseil de Paris.

**Pierre AIDENBAUM** ajoute qu'il était nommé. Les maires d'arrondissement étaient également nommés.

**Yves PESCHET** explique qu'il y a une méfiance du pouvoir central vis-à-vis de la municipalité de Paris. Cela s'est traduit par la nomination d'un Préfet doté d'une partie des pouvoirs que les maires des autres villes et des autres communes de France reçoivent avec leur élection. De ce point de vue, Paris est une ville complètement atypique, fruit de l'histoire, des problèmes de rapport de pouvoir entre l'État et une agglomération.

Il croit qu'il faut dépasser cela aujourd'hui dans l'intérêt de la population. Il ne reviendra pas sur tout ce qui a été dit. Il est indispensable de ne pas rester dans le statu quo. Il est indispensable aussi de la faire avec la population. Il pense qu'il faut aller au-delà de la simple information. Il pense qu'il faudra consulter. Il constate que nous nous trouvons dans un arrondissement qui a empêché par des mobilisations il y a 20 ans la démolition du Carreau du Temple, du Marché des Enfants Rouges. Ces forces associatives sont les acteurs privilégiés qui ont permis non seulement de défendre le patrimoine de l'arrondissement mais ont développé un esprit de participation citoyenne qui s'est marqué, dès 1995, par un changement de majorité dans cet arrondissement.

C'est la raison pour laquelle Yves PESCHET milite activement pour qu'il y ait un travail de sensibilisation, d'information mais aussi de consultation des habitants. Cela lui paraît être dans la logique de la vie réelle et citoyenne de cet arrondissement. Cela lui paraît être la meilleure pédagogie à faire pour que ces changements initiés par les élus soient compris et repris par la population elle-même. On ne peut pas faire comme s'il n'y avait pas de déficit de crédibilité des acteurs politiques aujourd'hui. Opérer ce changement historique est tout à fait nécessaire et suppose que cela se fasse avec les citoyens.

**Pierre AIDENBAUM** donne la parole à Mme Laurence HUGUES.

**Laurence HUGUES** estime que les discussions qui se tiennent actuellement sont importantes. Cela peut paraître assez technique mais comme cela a été dit, ce sont des questions éminemment démocratiques qui sont en jeu. La réforme est nécessaire. Les écologistes sont assez en faveur de manière générale de la disparition de l'échelon départemental. Aller vers une plus grande simplification, une plus grande homogénéisation, paraît être de bon sens. La question centrale est bien l'équité. C'est ce qui doit nous porter dans ces discussions. C'est aussi la qualité des services rendus aux citoyens. Il y a des questions importantes sur la déconcentration ou la décentralisation. La décentralisation entre l'Etat et la Mairie de Paris est indispensable. Elle salue les prises de position de la Maire de Paris notamment sur la question du travail le dimanche. C'est une question importante qui

pourra revenir en termes de prérogative dans l'escarcelle de la Maire de Paris. L'Etat, parfois, quelle que soit son étiquette, a tendance à décentraliser sans l'accompagner de moyens. Elle déclare qu'il faut être vigilant sur ces sujets.

Par ailleurs, une question démocratique très importante a été évoquée : la décentralisation ou la déconcentration de la décision de la Mairie centrale envers les mairies d'arrondissement. Des choses sont proposées mais il y a encore certainement une réflexion à mener.

Elle souhaite également évoquer les questions d'aide sociale. Cette question est très importante. Les « verts » seront très vigilants sur la manière dont cela va s'articuler dans le nouveau modèle institutionnel. Il faut surtout insister sur le volet de démocratie participative. L'occasion est donnée de bien associer les habitantes et les habitants à cette nouvelle configuration. Il y a des discussions en cours entre les organisations politiques représentées au Conseil de Paris. Il leur paraît très important d'y associer très rapidement les habitantes et les habitants.

**Pierre AIDENBAUM** donne la parole à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

**Gauthier CARON-THIBAUT** remarque que cette réforme est historique. Il espère qu'elle pourra être emblématique de la mandature d'Anne HIDALGO. Il se félicite que tous les intervenants exigent la qualité des services publics pour l'ensemble des Parisiens. Il pense que cela doit être le seul axe de lecture de la réforme proposée. Elle est proposée, comme M. le Maire l'a rappelé, sur trois champs. Sur la relation ville / État, il est difficile de comprendre aujourd'hui pourquoi, sur un certain nombre de sujets, la ville doit à chaque fois aller chercher l'État alors que la seule personne que vienne chercher les Parisiens pour avoir des réponses, c'est la ville de Paris. Comment comprendre que sur les questions de transport, de lutte contre l'insalubrité, des nuisances, la ville de Paris ne soit pas seule aux commandes et qu'elle doive, chaque fois, s'appuyer sur des rapports faits par les services de l'État, qu'elle doit demander l'avis et l'autorisation des services de l'Etat pour mettre en place une politique qu'elle aura elle-même décidée, s'interroge-t-il.

Sur la fusion du département avec la ville de Paris, il croit que c'est un avantage démocratique très fort pour les habitants d'un arrondissement et pour les élus que nous sommes car les affectations du Conseil départemental sont essentiellement tournées vers la question des affaires sociales. La ville de Paris est gérée d'une manière assez particulière puisque les conseils d'arrondissement doivent émettre des avis et sont associés aux délibérations qui sont prises dans le cadre des compétences du Conseil municipal. Or, on ne voit pas souvent ici des délibérations qui ont trait aux affaires sociales, qui ont trait aux compétences du département. C'est un tort. Il trouve que c'est un trouble pour l'ordre démocratique. Nous devons demain réussir à y mettre un terme. La fusion entre le département et la ville va permettre justement aux élus d'arrondissement de s'intéresser d'encore plus près à ces questions et de pouvoir se prononcer en conseil sur ces sujets.

Sur la question de la fusion des arrondissements du centre de Paris, Gauthier CARON-THIBAUT pense que cela ne se résume pas qu'aux économies. Ils ne s'agit pas de savoir s'il va y avoir un seul maire, un seul DGS, une seule directrice de cabinet ou beaucoup moins d'élus. Nous sommes là pour savoir quelle est l'efficacité apportée aux Parisiennes et aux Parisiens. L'histoire et les évolutions récentes ont fait que l'agenda politique des élus du centre de Paris s'est fixé sur un certain nombre de questions dictées par les habitants du 1er, 2e, 3e et 4e arrondissements : la mixité sociale, la mixité économique, la qualité de la vie, la propreté. Face à cela, dans ces arrondissements, il y a une certaine unité au niveau des problématiques, un tissu ancien, un tissu dense. Les élus du centre de Paris ont les mêmes difficultés : les prix du foncier, un foncier souvent indisponible, des tailles d'immeubles très petites ne permettant pas d'atteindre la taille

critique pour créer de nouveaux équipements pour les Parisiennes et les Parisiens, des arrondissements très touristiques avec une fréquentation très forte avec un impact sur les questions de propreté. Face à cela, la réponse institutionnelle, c'est 4 arrondissements, 4 équipes différentes qui vont chercher à mener 4 politiques différentes alors que les problèmes sont les mêmes. Gauthier CARON-THIBAUT croit qu'il y aurait tout à gagner à réunir effectivement les arrondissements du centre de Paris pour avoir des diagnostics partagés sur leurs problématiques et pour pouvoir proposer ensemble des politiques adéquates et unies sur ce nouveau territoire qu'est le centre de Paris.

**Pierre AIDENBAUM** dit à quel point la volonté de Bertrand DELANOE et d'Anne HIDALGO de décentraliser et de déconcentrer a permis aux maires d'arrondissement d'assumer véritablement leurs responsabilités. Pour mémoire, du temps de M. CHIRAC et M. TIBERI, les maires d'arrondissement étaient des adjoints au Maire de Paris. Jacques CHIRAC parlait des maires d'arrondissement comme de ses collaborateurs. Une évolution s'est faite au fil du temps. Aujourd'hui, toute une série de choses sont de la prérogative de l'arrondissement et ne l'étaient pas auparavant. Il y a eu des avancées considérables. Mais on s'est rendu compte que, dans un certain nombre de domaines, il fallait aller plus loin.

M. le Maire cite un exemple en matière de police. Il y a 1 200 ou 1 400 ASP sur Paris. Elles sont payées par la ville de Paris mais sont dirigées par la Préfecture de police. Les élus ne sont pas en capacité d'orienter les verbalisations sur tel ou tel quartier posant des problèmes. Au Conseil de Paris, à la droite de la Maire, il y a le Préfet de police, signale-t-il.

Un des grands sujets qui va intéresser la presse et les politiques sera, selon lui, le regroupement des arrondissements. Beaucoup de propositions vont voir le jour. Il ajoute qu'il était favorable au regroupement des 5 premiers arrondissements. Mais un fonctionnaire du ministère de l'Intérieur lui a dit qu'il ne fallait pas traverser la Seine. Il a répondu qu'une partie du 4e arrondissement était en partie de l'autre côté de la Seine. Une réflexion doit se prolonger. Ce regroupement-là et peut-être d'autres vont intervenir. Cela va créer du buzz. Ils auront l'occasion d'en reparler pendant une réunion d'information au niveau de l'arrondissement.

#### **5. 03-2016-02 Approbation du procès verbal de la séance du 4 novembre 2015.**

**Pierre AIDENBAUM** soumet ce projet de délibération au Conseil d'arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **6. 03-2016-03 Approbation du procès verbal de la séance du 30 novembre 2015.**

**Pierre AIDENBAUM** soumet ce projet de délibération au Conseil d'arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **7. 2016 DJS 107 Paris Jeunes Vacances - poursuite du dispositif.**

**Pierre AIDENBAUM** cède la parole à M. Patrick BADARD.

**Patrick BADARD** explique que lors du vote unanime du contrat à la jeunesse de la

zone centre, il avait indiqué que les jeunes parisiens des arrondissements centraux étaient plutôt plus autonomes que dans les autres arrondissements. Il remarque que, paradoxalement, le dispositif Paris Jeunes Vacances - dont l'objectif est de favoriser l'autonomie des jeunes dans la réalisation de leur projet de vacances - n'a pas totalement trouvé son public dans l'arrondissement. Sur un budget alloué de 3 300 € en 2015, seuls 2 000 € ont été distribués sous la forme d'aides de 100 € ou de 200 € en fonction de divers critères sociaux. En 2015, 14 jeunes du 3e arrondissement ont bénéficié de cette aide. La délibération proposée permet de renouveler ce dispositif pour l'année 2016 avec un montant légèrement réduit de 3 200 €, soit une baisse de 100 €. Il va de soi que l'enjeu pour cette année est de mieux faire connaître ce dispositif. Ils vont donc s'attacher à mieux communiquer de façon à ce que plus de jeunes du 3e puissent bénéficier de cette aide.

**Pierre AIDENBAUM** soumet ce projet de délibération au Conseil d'arrondissement.

Un avis favorable est émis à l'unanimité.

#### **8. 2016 DAC 504 Plaque commémorative à la mémoire des victimes des attentats de janvier et novembre 2015, place de la République à Paris 10ème.**

**Pierre AIDENBAUM** précise que cela a déjà été fait, dans la précipitation par rapport aux évènements, et cède la parole à M. Yves PESCHET.

**Yves PESCHET** déclare qu'il n'a pas besoin de rappeler dans quel contexte cette plaque trouve sa place sur la place de la République, après les évènements du mois de janvier 2015 et du mois de novembre 2015. Cette plaque est le résultat d'une mobilisation populaire et spontanée qui s'était marquée dès janvier puisque la place de la République avait été vécue comme l'endroit où il était possible de venir se recueillir, affirmer une présence souvent silencieuse à l'époque. Elle a été aussi l'épicentre de l'énorme manifestation qui a eu lieu en janvier 2015. Elle est aussi l'endroit qui a jouté les attentats de novembre. Par conséquent, c'est quelque chose qui correspond profondément à une volonté populaire d'inscrire un évènement qui n'a pas fini de marquer les consciences. Il était important de le graver pour que le souvenir demeure. Il est écrit dessus : "A la mémoire des victimes des attentats terroristes de janvier et novembre 2015 à Paris, Montrouge et Saint-Denis. Ici même, le peuple de France leur rend hommage". Yves PESCHET pense que cela se passe de commentaire. Il se bornera à proposer d'adopter cette délibération.

**Pierre AIDENBAUM** soumet ce projet de délibération au Conseil d'arrondissement.

Un avis favorable est émis à l'unanimité.

#### **9. 2016 DLH 59 Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations.**

**Pierre AIDENBAUM** cède la parole à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

**Gauthier CARON-THIBAUT** indique qu'un appartement dans un immeuble peut être soit du logement soit de l'activité économique, commerciale, professionnelle. Pour changer l'activité d'un logement, il faut demander une autorisation à la ville de Paris et éventuellement trouver des compensations pour transformer un logement en bureaux. Il n'y a pas de compensation dans le sens inverse puisque la Mairie incite plutôt à transformer les

bureaux en logements. Un certain nombre de lois ont été votées ces derniers temps. Une loi a été votée récemment pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et va leur donner la possibilité de faciliter la transformation de bureaux en logements. Toute personne possédant un bureau et voulant le transformer en logement pourra s'abstenir d'un certain nombre de règles très contraignantes aujourd'hui pour transformer ce bureau en logement. Cette transformation sera valable pour 15 ans. Au bout des 15 ans, le propriétaire pourra donner congé au locataire de cet appartement. S'il oublie de déclarer qu'il veut retransformer son logement en bureau, le bureau deviendra logement officiellement. Si jamais il veut le retransformer en bureau, il devra refaire une demande et donc être soumis à la compensation. C'est très technique. Gauthier CARON-THIBAUT ignore si cela aura beaucoup d'impact mais espère que cela contribuera à réaliser l'objectif de 200 000 m<sup>2</sup> de bureaux transformés en habitations dans la capitale.

**Marie-Laure HAREL** précise que les « Républicains » sont pour et que, plus généralement, son groupe est tout à fait pour la loi Macron. C'est avec un double plaisir qu'ils vont voter cette délibération avec eux.

**Pierre AIDENBAUM** rappelle qu'il s'agit en effet d'une des dispositions de la loi Macron et donne la parole à M. Yves PESCHET.

**Yves PESCHET** dit être personnellement contre la loi Macron mais qu'il est pour cette disposition qu'il juge cohérente avec la politique du logement de la ville de Paris.

**Gauthier CARON-THIBAUT** ajoute que cette disposition était à l'origine dans la loi Alur portée par Cécile DUFLOT.

**Mme Laurence HUGUES** indique que de leur côté, ils ne sont pas souvent d'accord avec ce que contient la loi Macron mais, en l'occurrence, ils sont très favorables à cette disposition d'autant plus qu'elle s'inscrit dans ce souci d'équité et d'augmentation des logements sociaux qui a été portée notamment par Cécile DUFLOT et l'ensemble de la majorité.

**Pierre AIDENBAUM** soumet ce projet de délibération au Conseil d'arrondissement.

Un avis favorable est émis à l'unanimité.

## **10. V03-2016-08 Vœu relatif à la pose d'une plaque en hommage à l'Association Internationale des Travailleurs.**

**Pierre AIDENBAUM** cède la parole à M. Yves PESCHET.

**Yves PESCHET** explique qu'il y a environ un an, le conseil de quartier Sainte-Avoie avait émis le souhait en pré conseil d'arrondissement qu'une plaque soit déposée au 44 rue des Gravilliers puisque ce lieu a été défini comme étant le siège de l'Association Internationale des Travailleurs dans les années 1870. Les services de la Ville ont vérifié les faits, travaillé aux possibilités de réalisation. On se trouve en situation de pouvoir transformer ce souhait en délibération. Ce vœu illustre bien le caractère historique du 3e arrondissement qui n'est pas fait que des pierres du Marais et des immeubles du XVIIe et XVIIIe siècles. On retrouve le côté vivant, ouvrier et militant de cet arrondissement à travers de multiples exemples avec des personnes aussi illustres que Lénine, par exemple, qui sont venues faire des discours dans l'actuel Franprix de la rue de Bretagne. Il y avait une tradition dans cet arrondissement de commerces associatifs jusqu'à la fin des 1930. L'arrondissement était beaucoup plus peuplé qu'il ne l'est actuellement.

**Pierre AIDENBAUM** précise qu'il y avait 93 000 habitants au début du XXe siècle.

**Yves PESCHET** souligne la tradition ouvrière, la tradition d'action syndicale, revendicative de l'arrondissement. Ce n'est pas par hasard que les fondateurs de l'Association Internationale des Travailleurs avaient pensé à cet endroit. Il indique que cette association a duré relativement peu de temps puisqu'elle s'est divisée assez rapidement. Elle a constitué sans doute une des prémices de la création de la 1ère, puis de la 2e, puis de la 3e Internationale. C'est le passé révolutionnaire de Paris qui se trouve actualisé par ce souvenir et cette plaque qui sera apposée au 44 rue des Gravilliers. Il souhaite bien sûr que le Conseil donne une suite favorable à ce dossier.

**Pierre AIDENBAUM** soumet ce projet de délibération au Conseil d'arrondissement.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

### **11. V03-2016-09 Vœu relatif à l'inscription de la Mairie du 3e arrondissement dans une démarche environnementale.**

**Pierre AIDENBAUM** cède la parole à M. Gauthier CARON-THIBAULT.

**Gauthier CARON-THIBAULT** explique que la France s'engage sur la voie de la transition énergétique et climatique. Les résultats que la France a obtenus lors de la COP 21 les y engagent fortement. Les villes doivent aussi prendre leurs responsabilités parce qu'elles sont pourvoyeuses d'innovations dans ce domaine. La ville de Paris a mis en place dès 2007 son plan climat énergie. Ils l'ont actualisé en conséquence dès 2012. La Mairie du 3e arrondissement a beaucoup agi mais peut faire plus, sur trois champs : le bâti, la sensibilisation des agents municipaux et l'utilisation de la Mairie du 3e pour essayer d'insuffler des comportements exemplaires dans l'arrondissement.

Sur le bâti, Gauthier CARON-THIBAULT note la rénovation et l'isolation de quasiment tous les lieux d'accueil du public. L'éclairage de la façade est maintenant en basse consommation. La chaudière a été rénovée. L'éclairage de la Mairie du 3e se fait à détection de présence humaine.

Sur la question de la sensibilisation des agents, tous les agents municipaux ont signé la charte Vivez Net 3 (1'16'51) qui était le premier acte fondateur dans les mairies d'arrondissements pour essayer de faire passer un certain nombre de comportements vertueux. Chacun des agents de la Mairie du 3e a été formé aux économies d'énergie par ERDS. Une sensibilisation au tri sélectif des déchets professionnels a été mise en place.

Concernant les comportements exemplaires, en rentrant dans la Mairie, chacun peut se rendre compte qu'il y a eu un aménagement végétal de la cour d'honneur. Bientôt, des agents municipaux utiliseront des vélos de service et un véhicule électrique qui sera acheté sous peu. Au 4e étage de la Mairie du 3e, SOLIHA gère l'OPAH consacrée au développement durable autour de la place de la République.

M. le 1<sup>er</sup> Adjoint assure que l'on peut agir plus en s'appuyant sur un dispositif qui a été monté par la ville de Paris - la labellisation QualiParis - qui vise à améliorer la qualité du service rendu aux Parisiennes et aux Parisiens sur la base de critères qui ont été définis par un organisme indépendant associé à une association de consommateurs et d'usagers. Une autre mairie d'arrondissement a reçu cette certification il y a peu. Les élus de la ville de Paris ont choisi de faire évoluer QualiParis en 2016 pour lui donner un fort volet environnemental.

C'est une démarche à construire en articulation avec la norme ISO 14001 qui aujourd'hui labellise un certain nombre de services comme les canaux parisiens, la gestion du Bois de Boulogne, la gestion du Bois de Vincennes, la gestion des TAM, la Mairie du 2e arrondissement qui essaye de faire un très gros effort sur ce champ.

La Mairie du 3e doit s'inscrire sans plus tarder dans cette démarche au côté des mairies des 10e, 11e, 19e et 20e arrondissements. Cela impliquera de renforcer leurs efforts en matière de réduction de consommation énergétique, de tri des déchets, de protection de la diversité dans tous les espaces verts qui relèvent de la Mairie du 3e arrondissement, de mettre en place une politique d'achat éco responsable, la maîtrise des déplacements. Cela implique également d'encourager tous les partenaires qui organisent des événements dans les murs de la Mairie du 3e à respecter ce souci en adhérant à la charte pour des événements éco responsables à Paris.

Il espère très sincèrement obtenir l'unanimité du vote des élus, un engagement sans faille de la Mairie du 3e arrondissement sur ce sujet. Il croit que c'est en étant exemplaires qu'ils réussiront à faire prendre conscience aux citoyennes et citoyens de l'urgence d'agir.

**Pierre AIDENBAUM** donne la parole à Mme Laurence HUGUES.

**Laurence HUGUES** souhaite compléter ce qu'a dit son collègue. Ils voient bien, par la présentation de ce vœu, l'engagement de la Mairie. Elle est sensible à ces questions. Elle rappelle qu'en 2014, M. le Maire lui a fait l'honneur de lui confier la délégation à l'éco responsabilité. Elle essaye, comme l'ensemble de l'équipe, de faire vivre cette délégation avec les services. Beaucoup de choses restent à faire. Elle ne dirait pas que c'est un premier pas mais que c'est un pas important pour faire vivre le cadre des engagements pris lors de la COP 21 et pour montrer l'exemple. Beaucoup de choses sont demandées à nos concitoyens notamment lors de la semaine européenne du développement durable, dans le cadre du défi famille et énergie positive. Mais en termes d'efficacité énergétique, de biodiversité, bientôt un nouveau plan va être proposé dans les arrondissements. Ce sont des éléments importants à prendre en compte.

Elle tient à souligner aussi la toute nouvelle charte pour des événements éco responsables à Paris qui a été présentée il y a quelques semaines à peine par Célia BLAUDEL et la Maire de Paris. Elle invite tous les membres à en prendre connaissance. Ils doivent, en tant que mairie, la respecter mais cette charte s'adresse aussi à tous les organisateurs d'événements y compris conseils de quartiers, associations... Il a été fait mention de la norme ISO 14001, ajoute-t-elle. Elle espère qu'ils pourront s'inscrire dans cette démarche encore plus ambitieuse dans un avenir proche sachant que leurs jardins sont éco labellisés. Ils entendent bien conserver ces éco labels et faire toujours mieux pour la biodiversité et la lutte contre les dérèglements climatiques.

**Pierre AIDENBAUM** soumet ce projet de délibération au Conseil d'arrondissement.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

## **12. V03-2016-10 Vœu relatif à la mise en place d'un budget sensible au genre par la Ville de Paris.**

**Pierre AIDENBAUM** cède la parole à M. Quentin PICQUENOT.

**Quentin PICQUENOT** indique que ce vœu est présenté ce soir pour essayer de remettre en place ce qu'ils constatent encore aujourd'hui, c'est-à-dire la grande inégalité

entre les femmes et les hommes malgré une politique volontariste et les efforts menés par la ville de Paris ces dernières années.

Il faut voir ce vœu comme une approche qui vise le processus d'élaboration de la politique publique de la ville de Paris pour une mise en action et s'interroger sur la situation respective des femmes et des hommes de manière préventive et transversale. Sur les effets différenciés que les mesures pourraient avoir sur l'un ou l'autre sexe avec un tel vœu, il serait possible de déterminer si l'action est susceptible de réduire ou au contraire de renforcer les inégalités existantes.

"Considérant que le budget de ville de Paris est un acte politique illustrant et mettant en œuvre des priorités sociales, économiques, éducatives, sportives et culturelles, que l'approche budgétaire répond à des enjeux de transparence, de bonne gouvernance et d'évaluation des politiques publiques et s'inscrit dans un contexte de réduction des dépenses publiques dont les femmes sont trop souvent les premières touchées.

Pour répondre à certaines interrogations qu'ils ont pu avoir en réfléchissant à cette mise en place de ce budget sensible au genre, la loi du 4 août 2014 qui prévoit l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, incitant les collectivités territoriales à mener une politique intégrée de l'égalité entre femmes et hommes ainsi que son décret du 24 juin 2015 qui impose depuis cette année, au 1er janvier 2016, à toute collectivité de présenter un rapport en matière d'égalité femmes hommes avant le débat d'orientation budgétaire.

Considérant que toutes les lois doivent avoir les outils nécessaires pour rentrer en application,

Il propose et émet le vœu, avec sa collègue Laurence HUGUES, pour le groupe des écologistes, que le budget sensible au genre dans l'esprit du 8 mars comprenne les conditions nécessaires pour ce faire, des statistiques ventilées par sexe, l'identification des enveloppes touchant directement ou indirectement à l'égalité entre les femmes et les hommes, définissant des indicateurs sexués de suivi des actions et formation et des élus et des agents de la ville, ainsi que les moyens d'actions telle qu'une analyse de budget a posteriori étudiant la distribution des ressources allouées, des démarches participatives permettant d'identifier les besoins des habitants, la mise en place systématique de clause d'égalité dans la commande publique et l'analyse de l'impact sur le mode de calcul et du montant de redevance acquitté par les usagers pour accéder aux prestations proposées par la ville de Paris."

Pour appuyer la demande, il explique à quoi mènerait une telle politique. Le budget sensible au genre rendrait visibles les situations de fait qui sont déjà intolérables tant qu'elles restent invisibles. Les hommes représentent souvent et trop souvent 60 % des licenciés des clubs sportifs localement et bénéficient de 73 % des ressources allouées par la ville. Cela donne un rapport de 27.70 € par homme inscrit dans une association sportive contre 12.90 € pour une femme. L'écart est encore trop significatif par rapport au but recherché.

**Pierre AIDENBAUM** donne la parole à M. Patrick BADARD.

**Patrick BADARD** assure qu'il partage une grande partie de l'analyse qui vient d'être présentée. Les inégalités femmes hommes se nichent parfois dans des lieux tout à fait insoupçonnés. Il arrive que des décisions à l'apparence rationnelle et n'ayant a priori aucun effet sur ces inégalités les renforcent dans la réalité. Il en va ainsi de certaines décisions budgétaires anodines qui peuvent, sans y prêter attention, entraîner des conséquences majeures en matière d'inégalité femmes hommes. C'est d'ailleurs pour répondre à cette problématique que la notion de budgétisation sensible au genre a été conceptualisée. Il profite de ce vœu pour leur conseiller le petit opuscule du centre Hubertine Auclert sur la

budgetisation sensible au genre.

Cela étant, la loi du 4 août 2014 s'est attachée à intégrer cette notion dans le droit administratif français. Il est retourné au texte et à l'article 61 qui établit que, "dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement au débat sur le projet de budget, le Maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elles mènent sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et les modalités de son élaboration sont fixés par décret."

Ce décret ayant fixé la date d'entrée en vigueur de cette obligation au 1er janvier 2016, le vœu proposé n'a donc pas d'utilité réelle car la ville de Paris est de facto engagée par la loi à mettre en œuvre cette analyse du budget sensible au genre. C'est la raison pour laquelle ils ne voteront pas ce vœu.

**Pierre AIDENBAUM** donne la parole à Mme Marie-Laure HAREL.

**Marie-Laure HAREL** précise que son groupe votera le vœu. L'égalité hommes femmes est un vrai combat à mener. Elle a en mémoire les dernières statistiques de l'INSEE et d'autres signalant que les femmes gagnent en moyenne 20 % de moins que les hommes, que les femmes sont davantage touchées que les hommes par la précarité. Elles sont davantage au chômage. Elles ont davantage des emplois à temps partiel. Dans la plupart des cas, les femmes sont celles qui sont à la tête des familles monoparentales. Lorsqu'un parent est seul avec des enfants, dans 9 cas sur 10, c'est une femme. S'ils peuvent contribuer à prendre en compte davantage leur situation et leur venir en aide, ils sont d'accord pour voter ce vœu.

**Pierre AIDENBAUM** donne la parole à M. Benoît SOLÈS.

**Benoît SOLÈS** remercie M. Quentin PICQUENOT d'avoir présenté ce vœu car dans la structure même des employés de la ville de Paris, il y a une sur représentation dans la catégorie A+ - celle des directeurs - des hommes et une très nette sur représentation dans la catégorie C - la plus précaire - des femmes. Ils font très bien de rappeler à la ville que si tout est déjà engagé, il est urgent que ce soit fait.

**Pierre AIDENBAUM** précise que c'est en marche. Il dit avoir remarqué que dans la composition du nouvel organisme, la Métropole parisienne, le parti de l'opposition qu'ils représentent n'a présenté que des hommes aux vice-présidences.

**Marie-Laure HAREL** répond qu'aucun parti n'est exemplaire.

**Pierre AIDENBAUM** réplique que l'exécutif de la ville de Paris aujourd'hui est exemplaire. Il y a autant de femmes que d'hommes. C'est bien de donner des leçons, considère-t-il. Encore faut-il se les appliquer à soi-même, ajoute-t-il. C'est un problème de volonté politique.

Il soumet ce vœu, avec avis défavorable, au Conseil d'arrondissement.

Le vœu est rejeté à la majorité des membres votants (7 contre, 1 abstention).

### **13. V03-2016-11 Vœu relatif à la municipalisation des rues du quartier de l'Horloge.**

**Pierre AIDENBAUM** cède la parole à Mme Marie-Laure HAREL.

**Marie-Laure HAREL** explique que ce vœu est très simple. Il vise à améliorer l'environnement au quartier de l'Horloge. Chacun peut constater que l'environnement s'y dégrade : environnement, sécurité, activités, propreté. Ils ont le même constat. Ils perçoivent la difficulté de la même manière. Comme chacun le sait, le quartier bénéficie d'un statut juridique très particulier puisque c'est une propriété privée, qu'il s'agisse des immeubles hauts ou des voies de circulation. Les propriétaires ont déjà des charges très lourdes, liées à l'entretien de ces bâtiments et de la voie publique. Ils n'arrivent pas à dégager un budget suffisant pour contribuer à l'amélioration de ce quartier qu'il s'agisse de végétalisation, d'entretien des bâtiments ou autres. Plutôt que de tourner en rond sur ce problème de propriété privée, elle suggère que la ville municipalise les voies publiques du quartier de l'Horloge de manière à leur apporter toutes les améliorations nécessaires.

Elle comprend dans leur contre-vœu que cela nécessiterait une enquête publique. Elle veut bien amender son vœu en disant que la ville ne peut pas décréter la municipalisation des voies publiques mais ils sont tous d'accord sur le fait qu'elle est nécessaire pour aboutir à l'amélioration de cet environnement.

Elle veut bien demander l'élaboration d'une enquête publique pour aboutir à la municipalisation si elle ressort comme nécessaire. Elle trouve que leur proposition est un peu légère. Ils disent, selon elle, qu'il faut poursuivre et renforcer la coopération entre la Mairie, les associations et les riverains. C'est la même chose depuis les années 1970. A un moment, il faut qu'il se passe quelque chose. Ils sont tous d'accord sur le fait que ce quartier pourrait être nettement plus attractif. Les raisons qui font qu'il ne l'est pas aujourd'hui ne vont pas changer s'ils continuent sur la même démarche un peu molle entreprise depuis déjà 40 ans.

Elle annonce qu'ils voteront leur vœu, dans la mesure où ils ne peuvent pas être contre le renforcement de la coopération avec les habitants. Mais ce n'est pas suffisant, regrette-t-elle. Ils maintiendront le leur sachant qu'au Conseil de Paris, celui de la majorité passera et sans doute pas celui de l'opposition. L'idée est d'essayer d'accomplir une démarche concrète vers la municipalisation des voies du quartier de l'Horloge.

**Pierre AIDENBAUM** donne la parole à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

**Gauthier CARON-THIBAUT** remercie Mme HAREL d'attirer l'attention sur le quartier de l'Horloge qui est effectivement une curiosité architecturale au même titre que le reste du patrimoine du 3e arrondissement. Force est de constater que depuis 1970, le quartier n'a plus le même lustre qu'il avait à l'époque. Force est de constater qu'un certain nombre d'activités économiques de proximité a disparu. Il faut aussi savoir raison garder. Quand il lit son vœu, il a l'impression que le quartier de l'Horloge s'apparente à un certain nombre de voies privées que Paris contient et des voies privées qui seraient particulièrement endommagées avec des problématiques d'égouts, d'assainissement, de voirie. Il les invite à aller voir du côté de ce quartier. Il estime qu'il n'y a pas de trouble à l'ordre public ou à la sécurité. La situation néanmoins correcte du quartier de l'Horloge est certainement due au fait que depuis quelques temps, la ville de Paris a mis en place un dispositif de coopération avec le syndicat de copropriétaires permettant d'atteindre une qualité de l'environnement qui, si elle n'est pas optimum, n'est pas au niveau décrit. Cette manière de travailler ensemble, c'est l'entretien et le nettoyage quasiment hebdomadaire du quartier de l'Horloge de manière gracieuse. Il demande de trouver une seule voie privée à Paris qui ait ce privilège. C'est également l'entretien des luminaires et la fourniture de l'électricité à titre gratuit. C'est l'entretien et l'enlèvement des graffitis au sein de ce parc. S'y rajoutent les pressions que la Mairie du 3e fait sur les bailleurs sociaux du quartier pour qu'ils entretiennent leur parc. Il y a eu un certain nombre de ravalement de façades. Idem au niveau de la ville de Paris. Le lot possédé par la Mairie de Paris a été ravalé il y a peu pour pouvoir s'harmoniser avec les autres bâtiments ravalés quelques temps avant.

Il se demande si la municipalisation est une bonne solution. Il dit ne pas en être sûr. Mme HAREL a peut-être rencontré beaucoup d'associations, de riverains, qui l'ont demandée. Il n'a pas dû rencontrer les mêmes. C'est quelque chose qui est envisageable et possible. Il ne sait pas si c'est souhaitable dans l'état actuel des choses. Comme il l'a rappelé dans la proposition de contre-vœu, il faut une enquête publique qui montre qu'il y a l'unanimité des copropriétaires. A partir de là, il y a un passage dans le patrimoine public, une évaluation des coûts de travaux de mise aux normes et un partage des frais de cette mise aux normes entre la ville de Paris et les anciens propriétaires.

Sur la possibilité d'une prise en charge entre la Mairie centrale et la Mairie du 3e, il cite l'exemple de la cité du Labyrinthe dans le 20e arrondissement. Le coût de mise aux normes a été d'1.2 M€ : 600 000 € à la charge de la ville de Paris et 600 000 € à la charge des riverains. La Mairie du 20e arrondissement a décidé de financer elle-même sur son budget d'investissement voirie les 600 000 €. Le budget d'investissement voirie espaces verts de la Mairie du 3e arrondissement s'élève à 300 000 €, souligne-t-il.

A un moment donné, il faut savoir raison garder. Il y a un certain nombre de voies privées. Il n'y a pas non plus de trouble manifeste de l'ordre public dans la gestion actuelle de ces voies. De fait, la Mairie a mis en place une forte coopération avec le syndicat des copropriétaires.

Il rejoint Marie-Laure HAREL sur le fait qu'il faille reposer à plat cette coopération pour l'évaluer, voir si sur un certain nombre de points on peut l'améliorer. C'est ce qu'il propose dans son vœu, une réunion avec les services de la ville et les syndicats de copropriétaires pour faire cette évaluation et envisager de nouveaux axes de travail.

Il ajoute que le budget participatif est également là pour cela. Les habitants du quartier de l'Horloge se sont saisis de ce sujet lors de l'édition 2015 en proposant un projet de jardin partagé qui est arrivé en 2e position dans les votes. Aujourd'hui, une enveloppe de 200 000 € est mise à la disposition du collectif qui a porté ce projet pour qu'il voie le jour dans le quartier de l'Horloge.

Une autre proposition consiste à organiser une réunion spécifique sur le budget participatif au sein du quartier de l'Horloge pour réunir tous les acteurs de ce quartier - commerçants, riverains, syndic - pour imaginer des projets qui pourraient contribuer à revitaliser le quartier. La municipalisation existe. Est-ce la seule solution pour contribuer à donner du lustre au quartier de l'Horloge ? Il n'en est pas sûr. C'est la raison de ce vœu qui appelle à renforcer la coopération avec les syndicats de copropriétaires, à faire une réunion d'évaluation avec les services de la ville et à faire une réunion sur le budget participatif. Il propose à l'opposition de se rallier à ce vœu qui, jusqu'à maintenant, a porté ses fruits mais qui, évidemment, demande à être amplifié. Si ce n'était pas le cas, il appellerait à voter contre le vœu présenté par l'opposition.

**Pierre AIDENBAUM** donne la parole à Mme Laurence HUGUES.

**Laurence HUGUES** ajoute que les écologistes ne sont pas contre le principe de municipalisation mais ils s'interrogent sur les modalités. Il faut être le plus réaliste possible et surtout au plus près des besoins et des souhaits des habitants. Elle ne peut pas s'empêcher de voir avec une certaine ironie que Les Républicains plaident pour la remunicipalisation, eux qui plaident, au niveau national en tout cas, pour la privatisation. Elle espère que le mouvement commun se concrétisera dans l'adoption de ce vœu alternatif.

**Marie-Laure HAREL** répond que quand ils votent avec eux, ils ne trouvent pas cela ironique. Elle souhaite lire un extrait du site de la Mairie de Paris dont elle s'est aidée pour

rédiger son vœu : "l'importance des charges supportées par les propriétaires incite beaucoup d'entre eux à vendre. Face à cette situation, la Mairie soutient la proposition des associations du quartier pour obtenir une municipalisation de l'espace privé ouvert au public, c'est-à-dire des voies". La Mairie dit elle-même que les associations demandent la municipalisation. La Mairie du 3e elle-même dit qu'elle est tout à fait d'accord. Il faudra juste penser à changer le contenu du site internet, déclare-t-elle.

**Gauthier CARON-THIBAUT** invite Mme HAREL à lire le vœu qu'il a présenté : "Considérant, sans pour autant y être opposé, les difficultés à procéder à la municipalisation des rues du quartier de l'Horloge."

**Pierre AIDENBAUM** rappelle que c'est un long processus et qu'il faut l'unanimité des copropriétaires. D'autre part, depuis que la majorité de gauche est aux responsabilités, elle a fait un certain nombre d'efforts sur le quartier de l'Horloge. Il y a une quinzaine d'années, c'était une zone de non droit. Il y avait deux boîtes de nuit entre la crèche et l'école avec des rixes toutes les nuits. Le quartier de l'Horloge était quasiment vide de commerces. Il se réjouit d'avoir bataillé dur à l'époque contre le RPR et les Verts qui étaient contre la venue de Leroy Merlin. Il pense que Leroy Merlin a sauvé le quartier d'une certaine manière. Aujourd'hui, le quartier est loin d'être parfait mais des tas d'améliorations ont été faites. Aujourd'hui, il est propre. Il est possible de s'y promener sans risquer de se faire agresser comme c'était le cas. Ils peuvent aller plus loin.

Il croit que la première chose à faire - et le vœu présenté par Gauthier CARON-THIBAUT y répond - est d'avoir une vraie consultation avec l'ensemble des gens qui y habitent. Certains sont pour la municipalisation mais il en a vu beaucoup plus qui étaient contre car cela pose une série de problèmes. La démarche proposée par Gauthier CARON-THIBAUT lui semble être la bonne. Ils peuvent reprendre le dossier. Si se dégagait une volonté assez majoritaire pour aller plus loin dans le cadre d'une municipalisation, il n'y serait pas opposé.

Ils peuvent aussi continuer à améliorer les choses petit à petit. Ils ont refait entièrement l'éclairage du quartier de l'Horloge. La ville, à sa demande, a payé alors que c'était à la copropriété de payer. Les charges sont extraordinairement chères et peuvent atteindre le prix d'un loyer.

Il considère que le contre-vœu est une alternative permettant d'aller aussi dans le sens de l'opposition et d'avancer dans ce domaine. Il est proposé que l'opposition retire son vœu et que le vœu bis soit voté. Il répond à ce qu'ils ont demandé et précise un peu les choses. Il demande s'ils sont d'accord pour retirer le vœu.

**Marie-Laure HAREL** le maintient en amendant la demande d'une enquête publique et non la municipalisation que la ville ne peut décréter.

**Pierre AIDENBAUM** demande à M. Gauthier CARON-THIBAUT ce qu'il préconise.

**Gauthier CARON-THIBAUT** appelle à voter contre.

**Pierre AIDENBAUM** soumet le vœu présenté par Mme HAREL à l'avis du Conseil.

Le vœu est rejeté. (8 contre, 2 abstentions)

#### **14. V03-2016-12 Vœu relatif à la mise en valeur et l'entretien du quartier de l'Horloge.**

**Pierre AIDENBAUM** soumet le vœu présenté par M. CARON-THIBAUT à l'avis du Conseil.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

### **15. V03-2016-13 Vœu relatif à la condamnation du mouvement de boycott contre le pays d'Israël.**

**Pierre AIDENBAUM** cède la parole à Mme Marie-Laure HAREL.

**Marie-Laure HAREL** suppose qu'ils ont tous entendu parler de BDS, Boycott Désinvestissement Sanction, un mouvement qui regroupe des personnes antisionistes, antisémites. Les deux sont inacceptables. Les actions entreprises par ce mouvement sont clairement inadmissibles puisqu'elles visent à déstabiliser et à porter préjudice à tout ce qui peut représenter l'Etat d'Israël. Pour exemple, il y eu récemment devant l'opéra, une manifestation quand une compagnie de danse israélienne est venue, la distribution de tracts délétères devant les supermarchés casher, des rassemblements et contestations à proximité de matchs de basket qui accueillent des équipes en provenance d'Israël.

De la même manière que le gouvernement a condamné les actes commis par ce mouvement, ils demandent à la ville de Paris de les condamner très fermement, de s'opposer à toute manifestation entreprise par ces personnes et surtout que la ville de Paris veille à interdire dans les établissements publics ou subventionnés par la ville tous les événements ou les activités qui sont entreprises par le mouvement BDS qui vise au boycott d'Israël et à l'isoler du concert des Nations. Ce n'est pas le sens des valeurs de la République.

**Pierre AIDENBAUM** dit ne pas comprendre que ce genre de vœu soit présenté en Conseil d'arrondissement. Certains conseils, voire le Conseil de Paris, se prennent pour l'ONU et veulent régler tous les problèmes internationaux. Sur le fond, il est vrai qu'ils sont aujourd'hui confrontés à cela et ces vœux sont acceptés. Ils sont présentés et il faut bien en discuter. Il l'a dit à différentes reprises, notamment au Conseil de Paris,

Sur le vœu lui-même et le problème de BDS, il a lu le vœu avec attention. Il est d'accord sur un certain nombre de choses mais il pense qu'il faut - pour qu'il puisse être voté par la majorité municipale - y proposer trois amendements.

Dans le 2e alinéa - "Considérant que la ville de Paris entretient des relations économiques, universitaires, culturelles et diplomatiques avec certaines villes israéliennes, notamment Tel-Aviv" - il souhaiterait qu'ils puissent rajouter "villes israéliennes et villes palestiniennes" en citant par exemple Ramallah s'ils veulent garder la référence à Tel-Aviv. La ville de Paris a des relations essentiellement avec trois villes palestiniennes : Ramallah, Jéricho et Bethléem. Il y a une dizaine de villes israéliennes : Tel-Aviv, Jérusalem, Haïfa...

Dans les propositions, il y a un non-sens dans la phrase : "condamne le boycott envers Israël en particulier les activités du mouvement BDS et ses activités à Paris qui sapent les efforts de paix visant à parvenir à une solution négociée et à deux états et le droit des Israéliens et des Palestiniens à l'auto-détermination". Cela ne veut rien dire. Il n'est pas question de demander l'auto-détermination. Des peuples et des états existent. Il proposerait de remplacer cette phrase par : "parvenir à une solution négociée à deux états israéliens et palestiniens vivant côte à côte".

Dans les considérants, il souhaiterait que soit ajouté un considérant qui lui semble manquer dans ce vœu : "Considérant le caractère illégal et sanctionné par la loi de ce mouvement de boycott qui vient d'être à nouveau consacré par la Cour de cassation au terme de deux arrêts du 20 novembre 2015 confirmant sa jurisprudence sur ce sujet validée par la Cour européenne des droits de l'homme".

S'ils rajoutent ce considérant dans les considérants et s'ils font les deux modifications proposées, il émettra un avis favorable à ce vœu.

**Marie-Laure HAREL** déclare qu'ils acceptent ces amendements.

**Pierre AIDENBAUM** précise que quand ils parlent des villes israéliennes, il faut aussi parler des villes palestiniennes. C'est aussi toute la grandeur de la ville de Paris. Au mois de mai, la Maire de Paris s'est rendue en Israël et en Palestine où tous les groupes politiques étaient représentés. Cela leur a permis d'avoir des relations, des réunions sur 3 jours avec toute une série de villes israéliennes arabes et juives et de villes palestiniennes. Ce qui se sait moins - et cela va à l'encontre de tout ce que fait BDS dans ce domaine - c'est que beaucoup de villes palestiniennes et israéliennes collaborent sur un certain nombre de projets, notamment dans le domaine de l'eau pour en prendre un seul.

Il pense que la position de la ville de Paris dans ce domaine est véritablement exemplaire. Des ingénieurs de la ville de Paris sont à Bethléem et font un travail remarquable sur l'eau. Cela n'est pas suffisamment souligné, regrette-t-il.

Quelle que soit sa position sur le conflit, quand cette organisation se permet d'aller manifester devant l'Opéra de Paris parce qu'il y a une troupe de danse israélienne, de détruire des produits israéliens, de politiser le boycott, il se demande dans quel monde ils vivent. Il se dit pour un État palestinien mais sous prétexte de manifester pour la Palestine, des slogans antisémites sont exposés, déplore-t-il. Sortir le drapeau du Hamas à Paris Plage, crier "mort aux juifs" dans les manifestations, sont des choses inacceptables. Ceux qui participent à ces manifestations et n'en sortent pas lors de tels propos se rendent complices de ce genre de manifestations. Il faut avoir cela à l'esprit. Ce vœu est présenté quasiment dans tous les arrondissements. Il y répond avec ces propositions.

Il cède la parole à M. Yves PESCHET.

**Yves PESCHET** trouve comme M. le Maire, que ce débat n'a pas sa place dans un Conseil d'arrondissement. Il n'apporte rien à l'arrondissement. Il n'est pas sûr qu'il apporte quelque chose au débat dont ce vœu se veut le porteur. Il souhaite dire, avec solennité, que s'il ne se reconnaît absolument pas dans l'organisation citée, pour autant, il reproche au vœu et aux corrections apportées par M. le Maire de tracer un signe d'égalité entre la volonté de voir reconnus les droits des Palestiniens en même temps que ceux des Israéliens et l'antisémitisme. Pour lui, il ne faut pas mettre un signe d'égalité entre le sionisme et l'antisémitisme. Or, actuellement, toute critique portée contre Israël - coupable d'occuper durablement depuis des décennies des territoires que l'ONU et tous les organismes internationaux ont reconnu comme devant être évacués par Israël - est considérée comme antisémite. Il ne se considère pas comme antisémite et espère ne pas l'être. Pour autant, il ne dirait pas qu'il n'est pas antisioniste. Il pense que le sionisme fait du mal à Israël. Il revendique pour lui et pour tout le monde ce droit. C'est une opinion, estime-t-il. Il ne confond pas le racisme et l'antisionisme. Dans un cas, c'est une opinion, dans l'autre, c'est un délit.

C'est la raison pour laquelle ces vœux le gênent beaucoup. Ils font l'impasse sur cette réalité. Derrière, il y a des populations, des droits qui ne sont pas reconnus et le droit international qui est bafoué tous les jours. Par conséquent, il ne s'interdit pas l'idée d'un boycott des produits issus du territoire illégalement occupés, pas des produits issus d'Israël.

Il précise qu'il ne confond pas les deux. Pour des raisons de fond comme pour des raisons qui tiennent au rôle de conseiller d'arrondissement, il considère qu'il est de son devoir de ne pas participer à ce vœu.

**Pierre AIDENBAUM** donne la parole à Mme Laurence HUGUES.

**Laurence HUGUES** partage pas mal de choses qui viennent d'être dites. Sur le fait d'importer dans un Conseil d'arrondissement des questions géopolitiques, cela dépasse leur cadre d'intervention, juge-t-elle. Elle rappelle qu'un vœu des Républicains avait déjà été déposé cet automne en ce sens. Il lui semble qu'il ne leur appartient pas ni de juger des décisions de justice sur le territoire national ni de juger de l'application du droit international en la matière. Le groupe écologiste au Conseil de Paris s'est exprimé lors de la présentation du premier vœu assez similaire à celui-ci. Elle voudrait rappeler le danger des amalgames. Toutes et tous ont la responsabilité de se garder de ces amalgames. C'est la raison pour laquelle, ils s'abstiendront sur ce vœu.

**Pierre AIDENBAUM** ne souhaite pas faire ici un débat sur le problème israélo-palestinien mais tient à rappeler quelques éléments. Il ne dit pas que tous les antisionistes sont des antisémites mais que beaucoup de ceux qui se disent antisionistes sont des antisémites reconnus. Il ne fait aucun amalgame. Il maintient ce qu'il a dit.

Sur le fait d'être antisioniste, il invite à relire les textes et notamment le père fondateur du sionisme, Theodor Herzl. Il rappelle que le sionisme a d'abord été un mouvement de libération nationale. La guerre de libération qui a conduit à la création des terres d'Israël n'était pas contre les Arabes mais contre les Anglais colonisateurs. Le premier pays à reconnaître l'État d'Israël, c'était l'URSS. Quand à l'étiquetage des produits venant des territoires occupés, les premières victimes sont les Palestiniens. Il croit qu'ils ne connaissent pas bien le problème pour en parler. Ils ont voulu faire de la grande politique internationale sans prendre cela en considération. Dans ce cas, il n'y aura plus de produits importés avec l'étiquetage. Il n'y aura plus de produits fabriqués en Palestine. La Palestine en a pourtant bien besoin.

Il ajoute qu'il faut balayer devant sa porte. Des municipalités se sont permis de faire citoyen d'honneur quelqu'un comme Marwan BARGHOUTI, ce qui a été cassé par le Conseil d'État il y a 15 jours. C'est un terroriste qui a tué des dizaines de personnes. Il dit ne pas mettre sur le même plan l'antisionisme et l'antisémitisme. Il dit que sur un vœu qui évoque ce problème, il regrette de ne pas parler justement des Palestiniens. Il s'efforce de le faire. C'est la seule solution. Il ne sait pas quand elle verra le jour. Le plus vite sera le mieux. Il est très loin d'être un défenseur de la politique menée actuellement par le gouvernement israélien. Il faut pour l'instant prendre cet état de fait tel qu'il est.

S'il a bien compris, Mme HAREL accepte les amendements qu'il a proposés. Ils enverront demain le texte final.

Il soumet le vœu à l'avis du Conseil.

Le vœu est adopté à l'unanimité des membres votants. (2 abstentions pour Les Verts, NPPV pour Yves PESCHET)

## **16. V03-2016-14 Vœu relatif à la définition d'une véritable politique globale d'enseignement musical à Paris.**

**Pierre AIDENBAUM** cède la parole à M. Benoît SOLÈS.

**Benoît SOLÈS** explique qu'il y a dans la volonté de la ville et de son exécutif un désir d'économie qui impacte l'éducation artistique puisqu'il est sur le point d'être décidé la suppression des cours individuels dans tous les centres d'animation parisiens. Ces cours seront remplacés par des cours collectifs de 6 élèves minimum. Il regrette l'absence de concertation dans cette prise de décision puisque les élèves, les familles et les professeurs de centre d'animation ont appris que cette décision allait être prise en voyant qu'il y avait une diffusion d'appel d'offres pour définir des associations qui seront en charge. Les usagers ont été mis devant le fait accompli. Il y a eu une réaction assez immédiate, pour ne pas dire un tollé, des pétitions qui ont recueilli pas mal de signatures. La Mairie, et en l'occurrence Bruno JULLIARD, a répondu que cette mesure de supprimer les cours individuels et de passer aux cours collectifs allait permettre à plus d'élèves l'accès à la musique.

Sans caricaturer ce que souhaite faire le premier adjoint, il y a selon lui une vérité purement comptable. Il peut le comprendre. C'est bien de faire des économies. Mais il croit que la chasse au gaspi se marie mal avec l'éducation artistique. Il estime que cela ne fera pas vraiment faire d'économies. Il ne sait pas si cela a été bien pensé. Lors de cours collectifs, il faut que tous les élèves travaillent ensemble. Pour cela, il faut qu'ils aient chacun des instruments. Si c'est un cours de flûte, les élèves viendront avec leurs flûtes. Mais que va-t-il se passer avec les cours de piano par exemple, s'interroge-t-il. Le professeur va être au piano. Trois seront au clavinova s'ils ont pu l'acheter et les autres vont regarder. Il n'a même pas été pensé que cette mesure, décidée pour faire des économies, allait obliger les centres d'animation à faire l'acquisition de beaucoup d'instruments. Il trouve cela assez extraordinaire.

Quand Mme HIDALGO a visité le conservatoire du 12<sup>e</sup>, elle a vu qu'il y avait dans chaque salle de danse un piano. Elle a dit qu'un piano et un pianiste dans chaque cour de danse, c'est un peu trop et qu'ils pourraient remplacer cela par un CD. Il lui a été répondu que le principe d'un cours de danse est d'arrêter la musique, de reprendre une mesure, de la ralentir... Cette volonté de réforme a été faite sans aucune concertation et surtout en ignorant ce qu'est la réalité de l'enseignement musical dans les centres d'animation et les conservatoires.

La majorité va dire que cette politique de loisirs dans les centres d'animation permettra de conserver dans les conservatoires une politique plus adaptée. Il sait, par les professeurs de conservatoire, qu'ils sont déjà dans la ligne de mire et qu'il y a déjà des consignes de regrouper les élèves.

Il demande que ce sujet soit remis à plat, que l'on revienne sur les décisions prises hâtivement par une volonté d'économie comptable, que la parole soit donnée aux personnes qui connaissent l'éducation musicale, qu'ils puissent ensemble, dans la concertation et pas dans la précipitation, redéfinir les véritables contours d'une éducation musicale. C'est d'autant plus important quand une jeunesse est en manque de repères, d'intégration, de mixité. Ce n'est pas le moment d'abaisser la qualité de l'éducation musicale.

**Pierre AIDENBAUM** donne la parole à Mme Laurence GOLDGRAB.

**Laurence GOLDGRAB** pense que ce vœu part d'un constat erroné. « Les Républicains » annoncent avec détails la suppression de cours individuels. Ce n'est absolument pas le cas. Il n'y a eu aucune annonce en ce sens. Ils disent que cette volonté de réforme a été faite sans concertation. Elle ignore s'ils parlent de la volonté de réforme ou de la réforme elle-même. Dans le vœu il est indiqué que cette réforme est déjà faite et qu'ils souhaitent une réforme. Elle ne sait pas quelle est vraiment leur volonté dans ce vœu.

Quoi qu'il en soit, il n'y a pas de suppression de cours individuels. Des groupes de travail sont prévus sur ce projet de réforme. Il y a eu un certain nombre de vœux en Conseil

de Paris sur lesquels la majorité a répondu. Son groupe avait demandé que des conventionnements soient établis avec des associations et des écoles de musique. Bruno JULLIARD avait donné un accord de principe. Le groupe de l'opposition a également demandé un certain nombre de points qui ont été acceptés. La discussion est en cours.

Ce vœu intervient donc au milieu de cette discussion en posant des principes qui ont généré une pétition qu'elle découvre. Elle s'appuie également sur ce constat erroné de suppression de cours individuels. Il n'en est pas question.

Il est également fait mention de changements idéologiques. Elle rappelle que cette volonté de réforme et donc cette future réforme s'appuie sur une démocratisation de l'enseignement de la musique à Paris. Ce n'est pas un choix idéologique. Il a été constaté que l'accès au conservatoire était très rare dans les catégories QF 1, 2 et 3. Seuls 12 % des élèves de cette catégorie ont accès à l'enseignement. C'est un vrai problème. Elle s'étonne que « les Républicains » ne soient pas d'accord avec cette volonté de réforme qui n'est pas idéologique mais logique et équitable. Elle consiste à favoriser un maximum d'enfants de tous les milieux.

Il est également indiqué qu'il s'agit de fausses bonnes valeurs. Ce qu'elle vient de dire serait une fausse bonne valeur, s'interroge-t-elle. La démocratisation de l'enseignement pour tous les enfants serait selon le vœu une fausse bonne valeur ?

Les élus de la majorité ne pourront pas voter ce vœu. Les idées émises jusqu'à présent sont de développer des passerelles avec l'école, avec les centres d'animation. L'ARE en ce sens est un vrai succès. 7 500 enfants ont pu avoir accès à de l'enseignement musical dans les écoles. L'idée est de développer encore les passerelles avec l'ARE et de favoriser les conventionnements.

Laurence GOLDGRAB ne va pas répondre dans le détail à tout ce qui est indiqué dans le vœu. Elle précise que pour avoir accès au conservatoire aujourd'hui en cycle débutant, c'est un tirage au sort. Il est normal de ne pas avoir une voie d'accès par test en même temps que le tirage au sort sinon cela n'a plus aucun sens. Évidemment, le test se fait en seconde année. Elle ajoute qu'il n'y a pas de décision prise hâtivement puisqu'il n'y a pas de décision prise.

Quant au fait de lancer une politique exigeante de l'enseignement musical à Paris, elle demande de bien croire que ce sera le cas.

**Benoît SOLÈS** prend acte que l'abandon des cours individuels n'est pas acté. Tous les groupes et les signataires de la pétition se sont donc trompés, ironise-t-il.

**Pierre AIDENBAUM** indique par expérience que des parents du conservatoire lancent des informations et des pétitions sur des sujets qui n'avaient pas été discutés.

**Benoît SOLÈS** prend acte qu'il n'y a pas de programmation de la suppression des cours individuels dans les centres d'animation à Paris.

Il ajoute que sur les QF, ils ont déjà des statistiques qui existent. Ils ont voté ici une augmentation du tarif à chaque passage de pallier, ce qui permettrait d'harmoniser. En ce qui concerne les QF 9 et 10, ils passent à 941 € et 1 186 € par an pour un cours hebdomadaire. Les catégories sociales aisées ne s'offrent pas ce service et se retournent vers des cours privés. Est-ce que parfois ce genre de bonne idée ne manque pas sa cible même en matière de mixité, s'interroge-t-il.

**Pierre AIDENBAUM** donne la parole à M. Quentin PICQUENOT.

**Quentin PICQUENOT** souhaite présenter la position du groupe écologiste. Ils ont déjà avancé les arguments. Ils s'abstiendront assez positivement par rapport aux remarques énoncées dans le vœu des Républicains . Des discussions sont encore en cours à l'Hôtel de ville sur cette politique de l'enseignement musical à Paris. Ils pensent que se trame une volonté qui n'est pas mauvaise de réduction des coûts. Cela devrait intervenir dans une stratégie globale d'une plus grande accessibilité de l'apprentissage musical et d'une amélioration de la qualité de son enseignement pour les petits usagers de la ville de Paris.

Pour autant, les Verts font à peu près les mêmes critiques. Il est vrai que beaucoup de dogmes mettent l'accent sur l'éducation populaire artistique et culturelle plutôt que sur le seul enseignement spécialisé et ce, y compris dans les structures de type école de musique, conservatoire... Cette tendance répond souvent à des contraintes budgétaires mais aussi à la volonté de toucher un public plus large et diversifié.

Ils ont aussi eu des alertes sur les centres d'animation avec des courriers de parents d'élèves. Il est louable que ces centres d'animation tentent d'augmenter le nombre d'inscrits dans leur centre si cela se fait à budget constant.

Le modèle français garantit souvent aujourd'hui, notamment dans l'enseignement musical, l'éducation à un individu. C'est une exception d'avoir des groupes d'enseignement culturel dans la danse ou d'autres disciplines. Le cours de piano pouvait effectivement poser question. Pourtant, il faut constater que cela a amené à une forme d'élitisme. Le heurt était peut-être le chiffre du groupe : 5 ou 6 minimum, voire plus.

Au vu de la discussion qui s'opère aujourd'hui entre les groupes politiques à l'Hôtel de ville, sa collègue Laurence HUGUES et lui-même, pour le groupe des écologistes du 3e arrondissement, s'abstiendront. Pour autant, ils ont bien entendu leurs arguments ce soir.

**Pierre AIDENBAUM** précise que les explications de vote ne doivent pas être plus longues que les vœux et donne la parole à Mme Laurence GOLDGRAB.

**Laurence GOLDGRAB** ne va pas répondre point par point parce que des groupes de travail vont analyser tous les aspects de la réforme. Elle souhaite tout de même terminer par une note positive. A la fin du trimestre, aura lieu l'ouverture du conservatoire du centre avec un objectif de 1 900 places au lieu de 1 200 à l'heure actuelle. Il y a aussi des conventionnements avec des associations en 2016, au moins 2 ou 3 pour commencer.

**Pierre AIDENBAUM** estime qu'elle a bien fait de le rappeler.  
Il soumet le vœu à l'avis du Conseil.

Le vœu est rejeté à la majorité des membres votants (8 contre, 2 abstentions).

**Pierre AIDENBAUM** rappelle que le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le 14 mars à 19h.

Le 5 février, il y aura la dénomination du jardin Lazare Rachline au jardin du musée Cognacq-Jay rue Payenne. Lazare Rachline est un grand résistant, co-fondateur de la LICRA qu'il a eu l'honneur de présider.

Le soir, il y a les vœux à la communauté chinoise. Cette année, ils auront lieu au Carreau du Temple. Ce sont les vœux de la Mairie à l'initiative des associations chinoises qui ont décidé de faire cela au Carreau du Temple avec une cérémonie de la danse du Lion. Cette année, les deux grands défilés du nouvel an chinois n'auront pas lieu.

Il ajoute que jeudi 19 février, il y aura ici une réunion sur le budget participatif.

Le 17 février à 12h30, rue du Vertbois, aura lieu l'inauguration de la résidence Pedro Meca, destinée à des SDF vieillissants (15 places).

Le 8 mars sera la journée de la femme avec un concert dans cette salle. Il laisse découvrir les autres manifestations.

Le 10 mars, se tiendra une conférence « poètes de la résistance » avec la participation de plusieurs classes de lycéens.

Exceptionnellement aujourd'hui, le Conseil d'arrondissement s'achèvera en buvant un verre pour la nouvelle année et surtout pour souhaiter un très bon anniversaire à Patrick BADARD et à Sabrina, sa directrice de cabinet.

**Mme HUGUES** rappelle également le nouveau rendez-vous du 11 février : petit-déjeuner emploi économie sociale et solidaire sur le thème de l'économie verte.

**Pierre AIDENBAUM** lève la séance.

*La séance est levée.*